



Norois

Environnement, aménagement, société

192 | 2004/3

La Loire. Sociétés, risques, paysages, environnement

La patrimonialisation : un vecteur d'appropriation des vallées ligériennes ?

Heritage making: a tool for the appropriation of the Loire valleys

Hervé Davodeau



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/norois/891>

DOI : 10.4000/norois.891

ISBN : 978-2-7535-1540-6

ISSN : 1760-8546

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2004

Pagination : 63-69

ISBN : 978-2-7535-0054-9

ISSN : 0029-182X

Référence électronique

Hervé Davodeau, « La patrimonialisation : un vecteur d'appropriation des vallées ligériennes ? », *Norois* [En ligne], 192 | 2004/3, mis en ligne le 20 août 2008, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/norois/891> ; DOI : 10.4000/norois.891

Ce document a été généré automatiquement le 2 mai 2019.

© Tous droits réservés

La patrimonialisation : un vecteur d'appropriation des vallées ligériennes ?

Heritage making: a tool for the appropriation of the Loire valleys

Hervé Davodeau

NOTE DE L'ÉDITEUR

Cet article a été reçu le 29 mars 2004 et définitivement accepté le 25 juin 2004.

Introduction

- 1 La loi Paysage en 1993 puis la convention européenne en 2000 constituent l'aboutissement d'un long processus qui, depuis les lois du début du siècle dernier sur la protection des monuments et sites, n'a cessé de s'élargir¹. Devenus patrimoines, les paysages sont aujourd'hui l'objet de politiques territoriales : l'État confie aux collectivités le soin d'intégrer cette préoccupation dans leurs politiques d'aménagement, notamment à travers les documents d'urbanisme. L'examen des politiques publiques du paysage fait néanmoins apparaître un décalage entre les intentions et les réalisations.
- 2 À travers cette article, nous montrerons que les effets des ces politiques sont moins à rechercher dans les opérations d'aménagement qui peuvent leur être consécutives que dans les logiques d'appropriation dont elles sont un vecteur (Davodeau, 2003). Une mise en perspective historique est un préalable obligé pour articuler une compréhension de l'évolution des vallées ligériennes et du changement du regard que la société porte sur elles.

Des vallées aux paysages changeants

- 3 Classiquement, les géographes dissocient les paysages de bocage et d'openfield en deux grandes structures agraires bien identifiées. En France, au sein même de ces grands ensembles, le tableau des paysages ruraux est peu contrasté avant la révolution agricole (Dion, 1934). Certes, les conditions du milieu physique et les savoir-faire très différents d'une région à l'autre nuancent les modes d'occupation humaine, mais d'une façon générale, une même agriculture familiale, de subsistance, polycultrice, entretient par un travail laborieux et pénible des paysages peu diversifiés. Ce n'est qu'avec les progrès mécaniques (ils accroissent la force de travail et accélèrent les transformations) que la spécificité des terroirs s'accroît (elle est source de richesse). Les vallées ligériennes deviennent alors très attractives au début du XIX^e siècle. Sur leurs riches alluvions, les cultures du lin et du chanvre font vivre une main-d'œuvre nombreuse. Cet âge d'or de l'économie paysanne va néanmoins davantage bénéficier aux terres des plateaux qui, grâce aux progrès techniques (amendements artificiels), concurrencent désormais les terroirs de vallée. Après avoir longtemps été un atout, l'inondabilité devient une contrainte et les vallées perdent de leur attractivité. Elles se spécialisent alors dans l'activité d'élevage qui cesse d'être seulement un appoint aux cultures pour devenir le pivot de cette économie. Cette spécialisation herbagère se traduit donc par la progression du bocage. Les vallées subissent l'exode rural et perdent des habitants au profit des villes, excepté dans leur ceinture agricole où se développe une agriculture fortement maraîchère. Ainsi, au cours du XIX^e siècle, les transformations qui affectent les paysages des vallées ligériennes tendent à les différencier et c'est bien cette distinction qui est remarquable.
- 4 Au XX^e siècle, en revanche, ces spécificités s'atténuent. L'évolution des outils permet de s'affranchir encore davantage des contraintes du milieu et l'évolution paysagère des vallées traduit cette maîtrise technique. Durant les années 1970 en Anjou, l'aménagement de la vallée de l'Authion (Humeau, 1975) donne un nouveau visage au « jardin de la France » : rationalisation, standardisation, productivité sont les maîtres mots de mutations paysagères qui sont l'expression des normes du système de production économique des paysages. Si aujourd'hui ces paysages peuvent être stigmatisés (Ambroise *et al.*, 2000), ils représentent à l'époque l'image même du développement économique. À partir des années 1960, dans les vallées comme ailleurs, les remembrements sont systématiques, le nombre des exploitations chute considérablement et leurs surfaces s'agrandissent (l'évolution des structures agricoles dans les vallées maraîchères est spécifique). Bien que les terrains inondables des fonds de vallée, ou ceux pentus des versants, freinent les mutations, la tendance générale est à l'effacement du bocage et à la progression des grandes cultures céréalières. Enfin, depuis la fin des années 1980, une dynamique de boisement marque fortement les fonds de vallée : la populiculture devient une alternative rentable (elle donne droit à des subventions et exonérations fiscales) à l'activité d'élevage qui connaît de graves crises.
- 5 À partir du XIX^e siècle et jusqu'au milieu du XX^e siècle, les mutations paysagères des vallées sont donc liées à la valorisation de la spécificité de ces terroirs agricoles (qui se différencient très fortement des plateaux). Puis, cette distinction s'atténue sous l'effet d'une intensification des systèmes agricoles, touchant aussi bien les vallées que les plateaux. Aujourd'hui, ce contraste retrouve de la vigueur mais prend une nouvelle

signification. Les paysages des vallées ligériennes apparaissent *en négatif*, par leur relative stabilité au regard des mutations des paysages des plateaux. Alors que ces derniers ont tendance à s'ouvrir avec le développement des grandes cultures céréalières, à l'inverse, ceux des vallées se ferment plutôt en lien avec les boisements et quelquefois les friches sur les coteaux plus pentus.

Des vallées aux paysages appréciés et préservés

- 6 L'examen des mesures de la protection environnementale en Pays de la Loire fait ressortir le réseau hydrographique sur lequel viennent se calquer les différentes couches des zonages, outils d'inventaire² ou de gestion³ existants dans la législation pour protéger, préserver ou valoriser les paysages. Cet arsenal réglementaire est particulièrement dense sur la vallée de la Loire. Il démontre l'attachement des acteurs à cette « vitrine », en témoigne l'orientation de la politique touristique « Loire Valley » du conseil général de Maine-et-Loire. Ces mesures de gestion tendent moins à orienter les paysages vers un état bien défini qu'elles ne cherchent à ralentir certains processus en cours. Elles sont donc essentiellement conservatoires (Guérin *et al.*, 2000) : volonté de maintenir un système d'élevage qui puisse garantir une pérennité aux prairies concurrencées par les peupleraies, de conserver un maillage bocager en déliquescence, de sauvegarder des qualités architecturales qui s'effacent sous l'effet de la banalisation paysagère contemporaine. Ces particularismes sont toujours visibles dans les paysages parce que l'inertie du *système paysage* les maintient. Cependant, ces formes ont parfois perdu leur ressort économique. Aussi, les gestionnaires légitiment-ils leur préservation en leur accordant de nouvelles fonctions environnementales⁴. Parmi celles-ci, la fonction paysagère, entendue comme la reconnaissance des qualités visuelles des paysages, occupe une place à part. En effet, l'appréciation esthétique a ceci de fragile qu'elle s'appuie sur la notion subjective du beau. Or, les gestionnaires préfèrent un argumentaire économique (ce paysage est rentable) ou scientifique (ce paysage est sain). C'est pourquoi les objectifs écologiques et paysagers sont souvent associés dans les « politiques de l'environnement » au sens large. Comment, dès lors, faire la part des choses entre ce qui relève de l'analyse scientifique et les représentations nostalgiques sur lesquelles elle peut s'appuyer ?
- 7 L'ambiguïté de l'association des problématiques paysagères et écologiques tient au fait que ces deux types d'enjeux ne répondent pas de la même échelle de gestion. Les seconds nécessitent une intervention suffisamment élargie pour que les mesures prises soient réellement efficaces (quitte à les rendre moins contraignantes). Au contraire, la dimension perceptive du paysage permet des aménagements très ponctuels sur des lieux stratégiques. La question du développement de la populiculture dans les basses vallées angevines est une bonne illustration de cette incompatibilité dans les échelles de gestion (Montembault, 2002) : l'objectif de qualité des eaux nécessite une action à l'échelle du bassin versant mais la gestion de l'impact visuel des peupliers permet une intervention plus localisée.
- 8 L'analyse des politiques environnementales démontre que les gestionnaires peuvent avoir conscience des limites de certains outils associant ces deux problématiques⁵. Notre interprétation est plus critique : la dimension paysagère permet de concentrer des mesures sur des espaces réduits et, par là, d'épargner le reste du territoire de contraintes souvent mal vécues et source de conflits.

- 9 Face à ces stratégies, le géographe doit expliciter le jeu d'acteurs et ainsi contribuer à une forme de médiation territoriale. Son rôle consiste aussi à dénouer le *système paysage*, c'est-à-dire à révéler les processus économiques et sociaux qui produisent les paysages. Car pour agir sur eux, encore faut-il trouver les clés des mécanismes qui, à l'amont, les transforment. Or, c'est bien parce que les échelles de ces mécanismes économiques s'élargissent que les acteurs locaux se sentent parfois dépossédés de la gestion d'un paysage qui « *n'est plus que le reflet fragmentaire et incomplet de systèmes qui le dépassent de partout* » (Brunet, 1990). L'émergence des politiques paysagères (en tant que telles⁶) doit donc se lire au regard de cette volonté manifestée par les acteurs locaux de se réapproprier le devenir de leurs paysages.

Des vallées « paysagées » ?

- 10 Conservatoires écologiques et paysagers, les vallées semblent aujourd'hui destinées à entrer dans une charmante torpeur. Leur préservation est l'expression du changement de regard que leur porte une société devenue majoritairement citadine : elle projette sur eux des désirs de nature (Luginbühl, 2001) très éloignés des images qui ont (encore très récemment) conduit à l'aménagement des vals agricoles. Aujourd'hui, les représentations contemporaines les soumettent à d'autres usages : « espaces verts d'agglomération », « poumons verts », etc.
- 11 Si les mesures environnementales sont contraignantes et aménagent peu les paysages, ponctuellement malgré tout, l'essor des fonctions récréatives (essentiellement dans les vallées périurbaines) donne lieu à quelques opérations : les sentiers de randonnée, les aires de pique-nique, les parkings de stationnement près du fleuve, les panoramas aménagés, les fenêtres visuelles ouvertes ou les perspectives mises en valeur, les ponts illuminés, les quais rénovés, les façades ligériennes restaurées, etc., transforment les paysages⁷.
- 12 Mais il faut s'entendre sur la dimension spatiale de cette mise en scène. Elle ne s'étend pas à tout l'espace régional même si les effets de façade donnent parfois l'illusion d'une action plus large (effets métonymiques). Ces opérations construisent « d'heureux décors⁸ » sur de « minces fils conducteurs » que constituent les principaux axes de circulation tout au long desquels s'agrègent ces aménagements : en Pays de la Loire, les rivières font partie du réseau des routes, chemins et sentiers à partir duquel sont construites les images du territoire. L'intégration est le maître mot pour comprendre ces opérations : intégrer l'aménagement dans les paysages (effacement, camouflage) ou intégrer les paysages dans l'aménagement (utilisation d'emblèmes qui symbolisent le territoire). Il ne faut donc pas restreindre ces opérations à leur faible dimension spatiale et à leur superficialité : elles portent un discours sur les territoires tout entiers. Elles sont l'expression d'un certain regard sur les paysages, elles diffusent une image du territoire qui participe d'une forme d'appropriation.

Des vallées aux paysages appropriés

- 13 L'argument identitaire est un recours fréquent pour légitimer des mesures prises en faveur des paysages. Il sert un discours sur l'appartenance territoriale qui peut se retourner contre les gestionnaires du paysage lorsque ces derniers utilisent la spécificité

visuelle de leur objet pour intervenir sur les espaces privés : puisqu'ils sont perceptibles depuis la voie publique, ne font-ils pas partie du paysage (défini à la fois comme vue et comme patrimoine) ? Ainsi offertes au regard du promeneur ou du randonneur, les vallées doivent être expurgées d'un certain nombre de « points noirs » faisant obstruction ou gâchant la perception des paysages depuis le réseau de circulation. En Brière par exemple, un projet de charte paysagère stigmatise des bâtiments d'exploitation agricole en les qualifiant de « verrue dans les paysages⁹ ». Dans la vallée de la Loire, des « fiches actions » incitent les agriculteurs à mieux ranger leur matériel agricole dans les cours de ferme visibles depuis le sentier de randonnée¹⁰. Ouvrir une fenêtre visuelle ou dégager une perspective est un moyen de soumettre les propriétaires à un regard exigeant : c'est un acte de pouvoir.

- 14 Les conflits inhérents à cette forme d'ingérence au nom du paysage sont donc fréquents mais restent sous-estimés par des discours publics qui valorisent au contraire, les vertus attendues des démarches paysagères : elles permettraient plus de transversalité (le paysage est un objet qui croise les disciplines et invite les acteurs à plus de concertation) et de participation (accessibilité de la question qui ne nécessite pas, contrairement à la connaissance des milieux naturels, un savoir scientifique pointu). Or, à défaut d'inciter les démarches partenariales, la transversalité du thème induit des mesures parfois peu lisibles : en Pays de la Loire, les critiques à l'égard des Conventions Régionales d'Amélioration du Paysage et de l'Eau portent aussi sur la flexibilité de l'outil¹¹. D'autre part, à défaut d'inciter des démarches participatives, les réflexions sur les paysages s'en remettent souvent à des diagnostics d'experts.
- 15 Effectivement, la dimension désormais territoriale des études paysagères¹² permet mal la mise en œuvre d'enquêtes sociologiques sur les représentations des paysages, les attentes sociales en la matière (ces échelles posent une question de moyens et de méthode). Comment, dans ces conditions, parler d'*identité paysagère*¹³ ? Comment éviter le piège d'une reproduction d'archétypes éloignés de la réalité des territoires vécus ? À trop postuler un état du paysage comme référence (laquelle ?), n'oublions-nous pas qu'il n'y a pas de paysage identitaire en soi, mais uniquement des (re)constructions identitaires. Il faut cependant reconnaître que la question du paysage occupe une place importante dans le processus de reconstruction territoriale par l'image qu'elle donne du territoire. Cette image est rarement négociée ou discutée, elle s'impose par les nouvelles attentes qui s'expriment sur ces espaces, elle est la manifestation d'un jeu d'acteurs, le produit de stratégies, c'est-à-dire l'expression de rapports de force.
- 16 Ainsi, les enjeux environnementaux que concentrent les vallées ligériennes, attisent les convoitises entre les acteurs, transforment leurs usages (essor des fonctions récréatives, transformation des modes d'exploitation agricole, régulation de la pression bâtie) et leur image (espaces « naturels »). Pour l'heure, les effets des politiques paysagères s'évaluent encore mal dans la transformation concrète des milieux, et les discours d'intention en sont la principale manifestation... Les études paysagères sont le premier vecteur de ces discours. À ce titre, elles ne doivent pas être lues comme le préalable aux politiques publiques du paysage, mais déjà comme leur première expression. Elles jouent un rôle non négligeable dans la construction des images du territoire analysé. Une anecdote rapportée d'une réunion de travail lors de l'élaboration de l'atlas des paysages du Maine-et-Loire illustre ce point. Les paysagistes chargés de l'étude étaient en désaccord avec la représentante du conservatoire régional des rives de la Loire (membre du comité scientifique) sur la délimitation de l'unité paysagère « Loire saumuroise ». Les premiers

défendaient l'idée d'inscrire les paysages du Val d'Anjou et du lit mineur dans une même unité paysagère, mais la seconde ne souhaitait pas associer des paysages aussi dissemblables. Ces deux points de vue divergeaient en définitive sur la définition de l'unité paysagère : unité visuelle (point de vue situé sur la levée et du haut des coteaux de la rive gauche) ou morphologique ? Ce point méthodologique soulève la question de l'adaptation d'une approche sensible du paysage aux échelles de l'analyse territoriale. N'explicite-t-il pas non plus le point de vue d'un acteur influant de la dynamique de patrimonialisation des paysages ligériens : les paysages d'agriculture intensive de la vallée de l'Authion sont-ils dignes d'être associés aux paysages du fleuve inscrit au patrimoine mondial ?

Conclusion

- 17 La valeur patrimoniale des paysages fait partie de ces arguments qui permettent de légitimer des stratégies au nom du bien public. Plus qu'un moteur des transformations paysagères, les politiques publiques du paysage induisent des modes d'appropriation de l'espace par les groupes sociaux. L'image fabriquée est construite sur un certain nombre de symboles (le Rôle des genêts et la Fritillaire pintade dans les basses vallées angevines, les prairies et le bocage dans la vallée de la Loire). Elle est le vecteur par lequel cette appropriation s'exerce sur les paysages. Celle-ci se manifeste dans le jeu d'acteurs par différentes stratégies (intervention publique sur le domaine privé, légitimation ou contestation du projet) et à travers de nouveaux équilibres entre acteurs (affirmation de nouvelles structures de gestion¹⁴ et nouveaux équilibres socio-démographiques¹⁵).
- 18 Pour les gestionnaires, la préservation des paysages permet à la fois de préserver l'identité des lieux, protéger les équilibres naturels et valoriser l'attractivité des espaces ¹⁶. À travers ces intentions, la société donne clairement du sens au nouveau regard qu'elle porte sur son environnement. Cette demande sociale de paysage et de nature couvre de façon sous-jacente de nouvelles représentations et de nouveaux rapports de pouvoir dans la gestion des territoires. Le rôle du géographe (particulièrement dans une approche de géographie sociale) consiste à révéler ces évolutions pour poser un certain nombre de questions : les transformations qui concernent les vallées ligériennes aujourd'hui participent-elles, pour leurs habitants, d'une désappropriation ou, au contraire, les nouveaux usages augurent-ils une réappropriation ?

BIBLIOGRAPHIE

AMBROISE (R.), BONNEAU (F.), BRUNET-VINCK (V.), 2000. – *Agriculture et paysage, dix études de cas*, Dijon, educagri éditions, 210 p.

BERQUE (A.), 1995. – *Les raisons du paysage de la Chine aux environnements de synthèse*, Paris, Hazan, 190 p.

BERTRAND (G.), 1992. – « L'irruption du sensible dans les politiques de développement et d'aménagement », *Le paysage : patrimoine et enjeux de développement*, l'Environnement magazine, p. 18-20.

BRUNET (R.), 1990. – *Les mots de la géographie*, Paris, Reclus/La Documentation française, 470 p.

Conseil général et direction départementale de l'Équipement du Maine-et-Loire, direction régionale de l'Environnement des Pays de la Loire, 2003. – *Atlas des paysages de Maine-et-Loire*, Angers, *Le Polygraphe*, 208 p.

DAVODEAU (H.), 2003. – *La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale (paysages et politiques de l'aménagement en Pays de la Loire)*, Thèse de géographie, Université d'Angers, 303 p.

DION (R.), 1934. – *Essai sur la formation du paysage rural français*, Tours, Arrault, 162 p.

GUERIN (M.), MOQUEY (P.), AZNAR (O.), 2000. – « Acteurs territoriaux et politique paysagère : le rôle des régions », Actes du colloque *Action paysagère et acteurs territoriaux*, Poitiers, 9 p.

HUMEAU (J.-B.), 1975. – *La production maraîchère et légumière dans la vallée de l'Authion*, Thèse de géographie, Université de Caen, 470 p.

LUGINBÜHL (Y.), 2001. – *La demande sociale de paysage*, rapport remis au conseil national du Paysage, ministère de l'Écologie et du Développement durable, 17 p.

MONTEBAULT (D.), 2002. – *Les vallées face à l'appropriation urbaine, des mutations de l'occupation du sol dans les grandes vallées proches d'Angers aux nouveaux paysages*, thèse de géographie, Université d'Angers, 407 p.

2001. – *Patrimoine et environnement : les territoires du conflit*, *Noréis*, n° 185.

NOTES

1. Quelques étapes de cet élargissement : lois sur la protection des monuments historiques (1913), les sites naturels (1930), leurs abords (1943), les quartiers (loi Malraux de 1962, ZPPAU 1984), loi paysage de 1993, les paysages au sens large (loi sur la protection de la nature de 1995 et convention européenne des paysages en 2000).

2. Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique, Zone d'Intérêt Communautaire Oiseaux, réseau international des zones humides, Espaces Naturels Sensibles des départements, etc.

3. Mesures agri-environnementales, Natura 2000, parcs naturels régionaux (Brière et Loire-Anjou-Touraine en Pays de la Loire), zones « naturelles » des documents d'urbanisme, périmètres des sites naturels et des monuments historiques, etc.

4. Dans la vallée de la Loire armoricaine par exemple, l'association Mission Bocage sensibilise les agriculteurs aux diverses fonctions du bocage (brise-vent pour les cultures, rôle anti-érosif contre les effets ruissellement, de pare-soleil pour les animaux).

5. L'outil CRAPE (conventions régionales d'amélioration des paysages et de l'eau), en Pays de la Loire, donne lieu à un émiettement de petites opérations. Il est attendu que l'outil soit, dans l'avenir, recentré sur des objectifs strictement paysagers. Les SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) seront plus spécifiquement dévolus à la gestion de la ressource en eau.

6. « Landscape policy reflects public authorities awareness of the need to frame an official policy on landscape. It lays down the basic emphases, general principles and strategic choices by which decisions on landscape protection, management and planning are to be guided » (convention européenne du paysage, 2000).

7. « Les sociétés interprètent leur paysage en fonction de l'aménagement qu'elles en font, et réciproquement, elles l'aménagent en fonction de l'interprétation qu'elles en font » (Berque, 1995).
8. « Nous ressemblions à cette souveraine qui désira visiter ses sujets et connaître s'ils se réjouissaient de son règne. Ses courtisans, afin de l'abuser, dressèrent sur son chemin quelques heureux décors et payèrent des figurants pour y danser. Hors du mince fil conducteur, elle n'entrevit rien de son royaume, et ne sut point qu'au large des campagnes ceux qui mouraient de faim la maudissaient. Ainsi cheminions-nous le long des routes sinueuses » (A. de Saint-Exupéry).
9. PNR Brière, DIREN Pays de la Loire, Phytolab, AUP Steff - Lemoine, « Typologie et dynamique des paysages - Parc naturel régional de Brière et ses extensions », 2 volumes (Diagnostic et Propositions), avril 2002.
10. PNR Loire-Anjou-Touraine, Schéma directeur d'enfouissement ou de dissimulation des réseaux aériens et points noirs dans le PNR Loire-Anjou-Touraine, cd-rom 1999.
11. Approche patrimoniale pour la Sèvre nantaise (valorisation du petit patrimoine de rivière), agricole dans les Mauges (replantations bocagères), sécuritaire dans le Saumurois (aménagement routiers), touristique pour la corniche angevine (valorisation de la route en belvédère).
12. Les échelles du *grand paysage* ou *paysage d'aménagement* pour les paysagistes.
13. Cette question se pose à la lecture de l'Atlas des paysages de Maine-et-Loire où la valeur identitaire accordée par les experts à certains motifs paysagers comme les peupleraies dans les basses vallées angevines ou le frêne têtard dans la vallée de la Loire mériterait une validation scientifique.
14. Parcs naturels régionaux, structures d'agglomération.
15. Reconstruction identitaire dans les espaces périurbains notamment.
16. « Le paysage est à la fois source, ressource, ressourcement » (Bertrand, 1992).

RÉSUMÉS

En dépit des vertus accordées par les pouvoirs publics à l'entrée *par le paysage* dans les démarches de développement local (accessibilité et transversalité de la notion), force est de constater par l'examen des cas concrets en Pays de la Loire (et en particulier dans les vallées ligériennes) que la préoccupation du paysage, désormais intégrée à toutes les échelles dans les politiques publiques de l'aménagement, est souvent instrumentalisée par les gestionnaires pour légitimer leurs stratégies. La question du paysage est alors facilement conflictuelle et, à ce titre, elle devient pour le géographe un excellent révélateur du jeu d'acteurs. Aussi, les politiques du paysage s'évaluent moins au regard de leurs effets concrets dans l'aménagement des paysages que dans les représentations qu'elles véhiculent.

Despite the interest granted by public authorities to landscapes in local development procedures (a concept within the reach of everyone but also cross-disciplinary), an accurate analysis of concrete cases in the Pays de la Loire, and particularly in the valleys of the Loire region, reveals that the concern for landscapes, henceforth integrated at all the scales of public planning policies, is often used by landscape planners to justify their strategies. The landscape topic then often becomes conflictual and, for a geographer, clearly reveals the game of the actors involved.

The assessment of landscape policies is less resorting from their concrete consequences on landscape planning than from the representations they convey.

INDEX

Keywords : conflict of uses, landscape, landscape evaluation, planning policy, representation, territory, valley

Mots-clés : conflit, évaluation paysagère, paysage, politique d'aménagement, représentation, territoire, vallée

Index géographique : France, Loire (fleuve et vallées), Pays de la Loire, Maine-et-Loire

AUTEUR

HERVÉ DAVODEAU

Université d'Angers, ESO, UMR 6590 – CNRS, herve.davodeau@univ-angers.fr